

COMPRENDRE LA VIOLENCE SEXUELLE

QUE SIGNIFIENT HARCÈLEMENT, AGRESSION ET MALTRAITANCE SEXUELS?

La violence sexuelle est tout geste de nature sexuelle qui (a) porte atteinte à l'estime de soi, à la sexualité et au corps d'une autre personne; (b) nuit au bien-être mental, physique, affectif et spirituel d'une personne et (c) entraîne des sentiments d'anxiété. Les personnes de tout genre peuvent subir de la violence sexuelle.

En voici quelques exemples :

Harcèlement : des commentaires indésirables sur certaines parties du corps de la personne et/ou sur ce qu'elle porte

Agression : des avances non souhaitées de nature sexuelle au travail, à l'école et/ou dans le cadre de programmes et services communautaires; le viol, y compris une agression sexuelle commise par un partenaire actuel ou un ancien partenaire et le viol correctif et la maltraitance d'un enfant

Maltraitance : violence sexuelle commise plus d'une fois, y compris la maltraitance pendant l'enfance; le viol par un partenaire actuel et/ou un ancien partenaire; des activités sexuelles sous contrainte de menaces ou de pressions indues et le refus de porter un condom ou des digues dentaires et/ou d'utiliser une méthode contraceptive

LA VIOLENCE SEXUELLE EST-ELLE RÉPANDUE?

On estime qu'une femme sur trois et un homme sur six subiront une forme de violence sexuelle pendant leur vie. Les chiffres véritables sont probablement plus élevés, car les victimes signalent rarement ce type d'agression. Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, altersexuelles et en questionnement ainsi que les personnes noires, autochtones et de couleur courent un risque plus élevé d'être victimes de violence sexuelle.

MYTHES COURANTS CONCERNANT LA VIOLENCE SEXUELLE

Mythe : La violence sexuelle est liée à la sexualité.

Fait : La violence sexuelle est liée au pouvoir et au fait d'exercer un pouvoir sur une autre personne.

Mythe : Les agressions sexuelles sont le plus souvent commises par un étranger.

Fait : 87 % des agressions sexuelles sont commises par une personne connue de la victime.

Mythe : On ne peut pas être agressé sexuellement par son partenaire.

Fait : La violence sexuelle peut survenir dans toute relation intime, y compris le mariage.

Mythe : La victime / survivante est partiellement ou entièrement responsable d'avoir subi de la violence sexuelle.

Fait : Ce n'est PAS la faute d'une victime/survivante si celle-ci a subi de la violence sexuelle – peu importe si elle

- portait des vêtements révélateurs ou considérés comme immodestes;
- était en état d'ébriété;
- avait flirté avec l'agresseur;
- n'avait pas dit non ou quitté les lieux,
- avait d'abord dit oui, puis changé d'avis plus tard;
- était amie avec la personne qui l'a harcelée, agressée et/ou maltraitée, connaissait cette personne et/ou avait confiance en elle;
- aimait et/ou aime encore la personne qui lui a fait du mal;
- a continué de fréquenter la personne qui lui a fait du mal;
- n'a parlé à personne de ce qui est arrivé et/ou n'a pas porté plainte; croyait que c'était normal et acceptable à ce moment-là.